Madame Stéphanie Espach Secrétaire de la commission Office de consultation publique de Montréal

Objet : Consultation publique sur les places L'Acadie et Henri-Bourassa Rectifications de faits : relogement et pétition

Madame,

Vous trouverez ci-dessous des rectifications de faits soumises par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et le Groupe Tyron à la suite de propos véhiculés par le Comité logement Ahuntsic-Cartierville, tant dans son mémoire que par l'entremise de sa représentante, Mme Dominique Perreault, le 19 février 2009. Vous y trouverez aussi une rectification de faits quant aux attendus d'une pétition déposée à l'Office par les conseillères de l'opposition de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la demande de citoyens vivant au Nord du site.

Le Comité logement affirme dans son mémoire que « le relogement s'est fait de façon inacceptable par le promoteur. (...) Le promoteur les a forcés à quitter leur logement sans même respecter les normes du *Code civil du Québec* ». Mme Perreault affirme de plus que « la transition entre les deux propriétaires privés ne s'est pas fait sans heurts : coupure dans le chauffage, manque d'eau, pression sur les locataires, etc. » (paragraphe 590 de la transcription). Elle affirme aussi « Dans les dernières semaines des résidants des Places, 24 locataires étaient toujours sur place et leurs droits ont complètement été bafoués : on a contourné la loi, soit la *Loi sur les cités et villes*, et le règlement sur la procédure à la Régie du logement, pour faciliter la vie d'un promoteur » (paragraphe 645 de la transcription).

Le groupe Tyron et la SHDM tiennent à réaffirmer que ces propos sont erronés et travestissent complètement la réalité. Comme présenté lors des audiences, la réalité est la suivante : un programme volontaire de relogement, à des conditions supérieures à celles prévues par la loi, a été mis en place par la SHDM. Son application a été confiée à l'Office municipal d'habitation de Montréal, compte tenu de son expertise en la matière. Tous les intervenants institutionnels, de même que le promoteur, ont fait ouvertement la promotion de ce programme volontaire auprès des résidants, mais personne n'a été forcé de s'en prévaloir, contrairement à ce qu'affirme le Comité logement. Plusieurs locataires ne s'en sont d'ailleurs pas prévalu.

Quant à l'obligation pour ces locataires de quitter les lieux à l'automne, elle a été motivée par une décision commune de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, hors le contrôle de la SHDM et du Groupe Tyron.

Pour ce qui est de la pétition signée par 70 citoyens vivant au nord du site, on y mentionne dans les attendus que « la présence d'édifices si grands coupera notre lumière ». La réalité des faits c'est qu'aucune ombre ne sera portée sur les résidences des citoyens, à l'exception de 5 ou 6 d'entre elles, entre environ 7 h et 8 h le matin, dans les jours qui précédent et suivent immédiatement l'équinoxe d'hiver, le 21 décembre. Ainsi, la vaste majorité, sinon la totalité, des signataires ne se trouve pas dans la condition décrite dans les attendus de la pétition.

Nous laissons évidemment le soin aux commissaires d'évaluer la situation à la lumière de ces précisions.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pierre Guillot-Hurtubise Associé principal, Octane

Pour la SHDM et le Groupe Tyron

c.c. Mme Suzanne Gasse, architecte, chargée de projet, SHDM
M. John Mignacca, président, Groupe Tyron
M. Fernando De Marco, architecte, Campanella et associés
Mme Mme Julia Davies, conseillère en aménagement, chef d'équipe
Direction de l'habitation, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine,
Ville de Montréal